

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 Juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H00 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Juin 2019 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Guillaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE, Joël GUINAND

### ÉTAIENT EXCUSÉS : Laurent VILLE, Hervé BONY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Adeline DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 Mai 2019

Le compte-rendu du 16 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 1. POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX :

### ▪ Complexe Sportif :

Le chantier est terminé, quelques petites fuites persistent. AVANTI, fournisseur de l'équipement sportif, a présenté le matériel et formulé les recommandations d'usage relatives à l'utilisation de celui-ci. Les travaux de contrôle d'accès et d'irrigation du stade sont en cours.

L'inauguration aura lieu le 22 Septembre à 11h

### ▪ MAM (Maison d'Assistante maternelle) :

Une réunion avec la PMI est prévue Jeudi 27 Juin à 10h ce qui déterminera si l'ouverture aura bien lieu en Septembre

### ▪ Local ostéopathe:

Les travaux d'aménagement seront terminés prochainement. La visite d'un consuel doit être programmée.

## 2. DELIBERATIONS :

### 1) Avenants Complexe sportif

Monsieur le Maire indique que 6 entreprises sont concernées par un avenant relatif à l'aménagement du plateau (local rangement – vestiaire/toilettes – buvette)

## Marché extension et rénovation du complexe sportif avec création de locaux technique de stockage - Tranche 2

	<i>Ets</i>	Devis base consultation	Devis base réactualisé	Modifications H.T.	Montants Total HT
LOT 2 -MACONNERIE	BRUNEL	147 114.15 €	150 577.29 €	11 230.16 €	161 807.45 €
LOT 5 - CHARPENTE COUV. BARDAGE	VOUTE	142 894.51 €	146 258.32 €	5 294.24 €	151 552.56 €
LOT 7 - SERRURERIE	DENJEAN	30 639.25 €	31 360.51 €	2 785.00 €	34 145.51 €
LOT 8 -MENUISERIES EXTERIEURES ALU	JOURNET	38 470.81 €	39 376.43 €	-4 060.60 €	35 315.83 €
LOT 9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	JOURNET	29 630.37 €	30 327.88 €	3 006.80 €	33 334.68 €
LOT 10 - PLATRERIE PEINTURE FX PLAFONDS	NOCA	12 976.95 €	13 282.43 €	-5150.43 €	8 132 €

Le conseil approuve les avenants à passer avec les entreprises Brunel, Voute, Denjean, Journet et NOCA à l'unanimité des membres présents

### 2) Autorisation à signer la Convention de production d'électricité photovoltaïque COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de conventionner avec le SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) concernant les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition du SYDER une partie du Complexe sportif afin d'y installer et exploiter une centrale de production d'électricité photovoltaïque.

Le conseil approuve la convention à passer avec le SYDER à l'unanimité des membres présents.

### 3) Fixation du nombre d'adjoint

Mr Le Maire indique que la charge des missions assurées par les adjoints en fonction est importante, la gestion du COMPLEXE SPORTIF (réservations-gestion des dysfonctionnements) implique des tâches supplémentaires. Il est donc proposé d'élire un 4<sup>e</sup> adjoint pour assurer ces missions ainsi que la gestion du site Internet.

Monsieur le maire propose de fixer à 4 le nombre d'adjoint qui constitueront, avec lui-même le bureau

Il invite le conseil Municipal à délibérer

Adopté comme suit :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

### 4) Fixation des indemnités de fonction

Il est rappelé que le conseil municipal avait lors de sa séance du 20 juillet 2017 adopté les taux des indemnités de fonction du maire et de trois adjoints. Considérant qu'en raison d'une charge importante de missions assurées par les adjoints en fonction et compte tenu des tâches supplémentaires qu'induisent la mise en service et la gestion du complexe sportif, il convient d'élire un 4<sup>e</sup> adjoint et de fixer les indemnités de fonction des élus, étant précisé que les indemnités allouées doivent respecter l'enveloppe indemnitaire constituée par l'indemnité maximale susceptible d'être attribuée au maire et l'indemnité maximale susceptible d'être attribuée aux quatre adjoints en exercice.

Les indemnités allouées aux élus sont les suivantes :

Ainsi, pour le maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les quatre adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints;

Il invite le Conseil municipal à délibérer

Adopté comme suit :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Il est proposé de créer une commission relative à la gestion du site du Complexe sportif en soutien à la fonction de ce 4° adjoint. Eliane Murigneux, Sylvie Pluvy, Joël GUINAND, sont intéressés.

5) **Election du 4° adjoint**

Considérant la nécessité d'élire un 4° adjoint en raison d'une charge importante de missions assurées par les adjoints en fonction et compte tenu des tâches supplémentaires qu'induisent la mise en service et la gestion du complexe sportif

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint ; celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal

- Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré  
Prend acte que de fait, l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau le rang de 4° adjoint.
- PROCEDE à l'élection du 4° adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nul : 1

Nombre de suffrage exprimés : 12

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme DURAND Adeline 12 voix

Madame Adeline DURAND ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de 4° adjoint au maire

6) **Vote de subvention exceptionnelle le PAPOTIN**

Le café associatif a ouvert ses portes le 28 Avril 2019. Il sollicite une aide afin de pérenniser leur activité

Mr le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 €

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

7) **Vote de la composition du Conseil Communautaire**

Mr le maire invite les membres du conseil a bien vouloir délibérer pour approuver la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020 selon l'accord local prévoyant un siège pour la commune de sainte Foy l'Argentièrre et Brussieu

Le conseil approuve la composition du conseil communautaire avec 44 conseillers communautaires après les élections municipales de 2020 selon l'accord local à l'unanimité des membres présents.

### 3. QUESTIONS DIVERSES :

Guillaume Soubeyrand nous rapporte que le panneau du plan de Coise situé sur le bord de la RD est en très mauvais état. Le renouvellement de celui-ci pourrait être envisagé.

#### • **Voirie**

L'enveloppe attribuée par la CCMDL n'étant pas suffisante pour réaliser l'ensemble des travaux sur les voiries du « soleil couchant » et du « chemin des roseaux » lors du prochain conseil il sera nécessaire de délibérer pour approuver la convention à intervenir avec la CCMDL

Le SYDER installe les câbles et fourreaux semaine 26. La Préparation du chantier est prévue début Août.

#### • **Assainissement**

Un rendez-vous est prévu avec Maître Thiollier dans le cadre de la rétrocession du terrain CHAIZE. Le bassin de rétention d'eau existant sera remplacé par une digue pour bassin d'orage. Les travaux concernant la partie assainissement seront réalisés par l'entreprise LACASSAGNE pour un montant de 6 800 € TTC pris en charge par la CCMDL.

#### • **PLU (Plan local d'urbanisme)**

Une Réunion de lancement PLU est programmée semaine 26

### 4. INFORMATION DIVERSES :

- Mr le Maire a rencontré le président d'une association basée en Haïti qui est à la recherche de matériel sportif (ballon – chaussure de foot – maillot..). réflexion est faite sur une possibilité de jumelage avec la ville où se trouve l'association
- Adeline DURAND nous informe que l'accueil jeune (11-18 ans) sollicite la commune pour l'obtention d'une salle l'an prochain ainsi que dans le cadre du partenariat associatif 2019 : Noël Solidaire le 24 Décembre 2019
- Comices des 4 cantons : seulement un dizaine de personnes d'inscrites
- « Marche des Pierres Roses » le 14 Avril : 1408 marcheurs
- Réunion OGEC : l'association est en déficit, Les recettes liées à la garderie sont en baisse et l'annulation du bal ne contribue pas améliorer la situation ainsi que le nombre d'enfants inscrits qui diminue. L'association souhaiterait que les charges de fonctionnement soient prises en charge par la commune.
- réunion du CME : 21 Juin
- achat d'un pupitre et barrière à venir

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **18 Juillet 2019 à 20H30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.

Vu le 24 Juin 2019,

Le Maire,  
Philippe BONNIER

